

DELIBERATION DU BUREAU DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 14h30, le Bureau dûment convoqué, par courrier électronique du 24 août, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle communale (RDC du Restaurant) à Valdéries, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER.

Objet : Motions communes des Pays et PETR d'Occitanie à destination de l'Etat et de la Région
Référence : Dbur 2022.6

Membres en exercice : 13
Membres présents : 7
Voix délibératives : 7

Membres présents : Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, J-Claude CLERGUE, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Didier SOMEN, Myriam VIGROUX

Membres excusés : Jean-Marc BALARAN, Sabine BOUDOU-OURLIAC, J-Luc CANTALOUBE, Patrick CARAYON, Christian PUECH, Marie-Claude ROLLAND

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Loris CARIOU, Dominique DECLERCQ PUYPE, Bernard FABRE, Julien FRAT, Michel REYNES,

Considérant que les Pays et PETR sont des établissements publics qui assurent un rôle de coordination de projets de développement et d'aménagement sur l'ensemble de leur territoire pour le compte de leurs communautés de communes membres ;

Considérant que la plupart d'entre eux sont, à l'instar du Pôle Territorial Albigeois Bastides, périmètres de contractualisation avec l'Etat (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) et la Région (Contrat Territorial Occitanie) ;

Considérant que leur fonctionnement dépend directement des contributions de leurs communautés de communes membres et des aides publiques mobilisées au titre de l'ingénierie territoriale ;

Considérant que, lors des Etats Généraux des Pôles territoriaux et des Pays (EGPP) organisés par l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) qui se sont tenus les 2 et 3 décembre 2021, l'ingénierie territoriale a été identifiée comme un facteur de réussite pour la transition écologique et énergétique ;

Considérant que les Pays et PETR d'Occitanie, dont le Pôle Territorial Albigeois Bastides, se réunissent plusieurs fois par an dans le cadre d'un réseau d'échanges de pratiques et d'entraide ;

Considérant la discussion qui a eu lieu au sein du Bureau syndical en séance du 22 septembre 2022 ;

Monsieur le Président rappelle que le PETR Albigeois Bastides fait partie intégrante du réseau des Pays et PETR d'Occitanie. Il indique que la question du financement de l'ingénierie territoriale a fait l'objet de discussions collectives et qu'un constat commun a été fait, selon lequel les attentes de l'Etat et de la Région Occitanie vis-à-vis des Pays et des PETR sont croissantes, alors même que l'aide à l'ingénierie stagne, voire diminue.

Monsieur le Président mentionne la rédaction de deux motions collectives à destination d'une part de l'Etat, d'autre part de la Région Occitanie. Il en fait la lecture.

Monsieur le Président explique que l'appui apporté par les deux collectivités destinataires des motions est de nature très différente. L'Etat ne contribue pas à l'ingénierie territoriale (aucune

aide financière n'est versée à ce titre) ; la motion qui lui est adressée vise donc à solliciter une aide en la matière. La Région Occitanie apporte quant à elle une aide non négligeable dans le cadre de son Contrat Territorial Occitanie. A l'aune de la refonte des dispositifs régionaux et du renouvellement du Contrat Territorial Occitanie, la motion plaide pour un maintien voire une augmentation de l'aide à l'ingénierie territoriale.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Adopte les deux motions communes à destination, d'une part de l'Etat, d'autre part de la Région Occitanie, telles que présentées,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ces motions.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

**Certifié conforme,
Le Président, J-Luc ESPITALIER**

